Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES ★ 57320 ★

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Sierck-les-Bains Nord-Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

17/11/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m

N



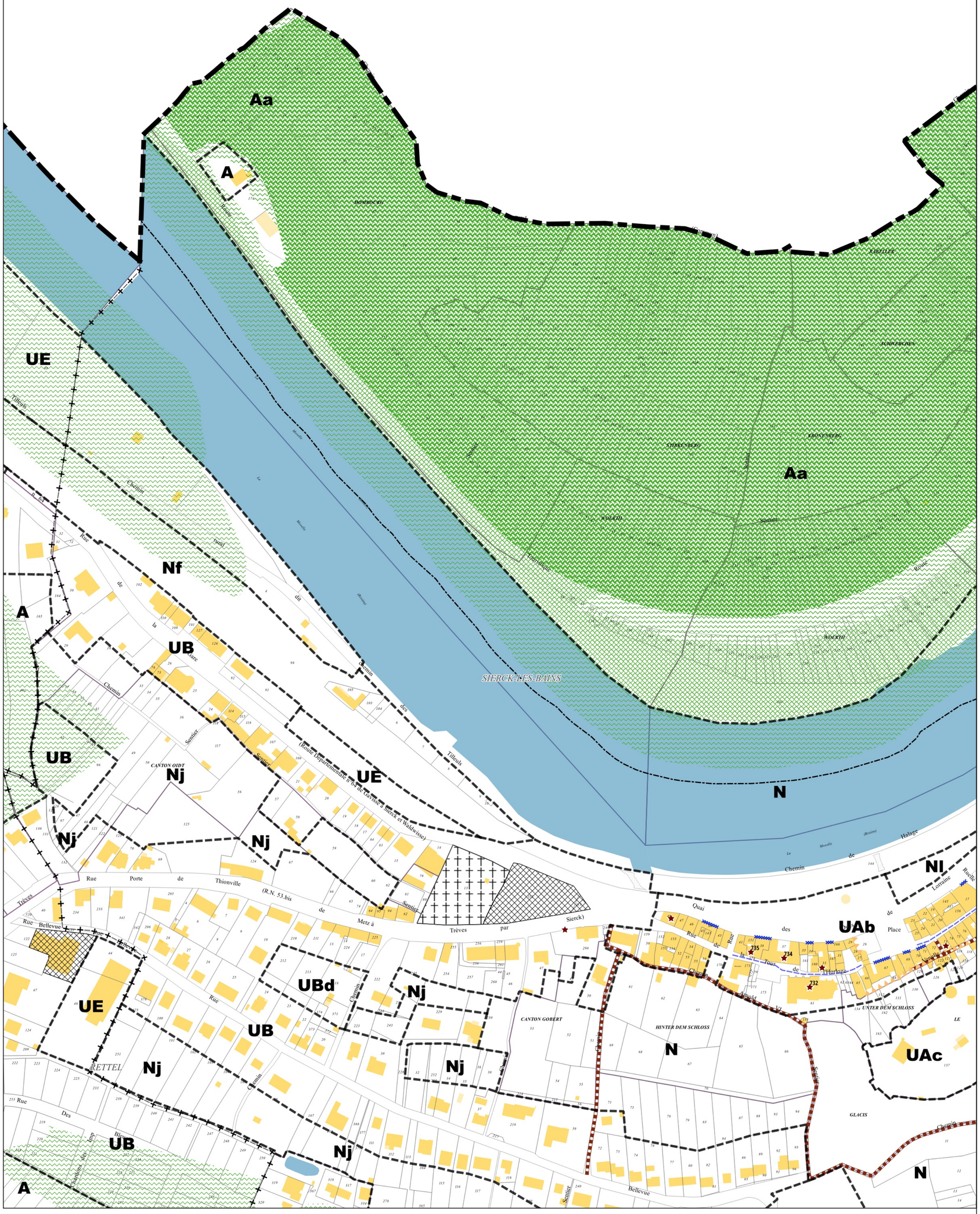

Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul
- Linéaire commercial protégé
- Murs de clôture à préserver
- Minoration des règles de stationnement

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Sierck-les-Bains Nord-Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Armel Chabane, le Président

17/11/2025

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul
- Elément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé
- Murs de clôture à préserver
- Minoration des règles de stationnement
- Stationnement Règles alternatives

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié

Emplacement réservé

BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB1	Aménagement de l'espace public	SURFACE	176 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB4	Aménagement d'un espace vert urbain	SURFACE	4164 m²

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Sierck-les-Bains Sud-Ouest

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

17/11/2025

Echelle: 1/2000e

0 — 100 — 200 m

N





Limites administratives

- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires

- Recul

Emplacement réservé

BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB2	Extension de l'établissement scolaire	SURFACE	1559 m²

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Sierck-les-Bains Sud-Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

17/11/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m

N



Limites administratives

- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires

- Recul
- Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB3	Aménagement d'un corridor écologique	SURFACE	12111 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB2	Extension de l'établissement scolaire	SURFACE	1559 m²

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Sierck-les-Bains Nord

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

19/11/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m

N

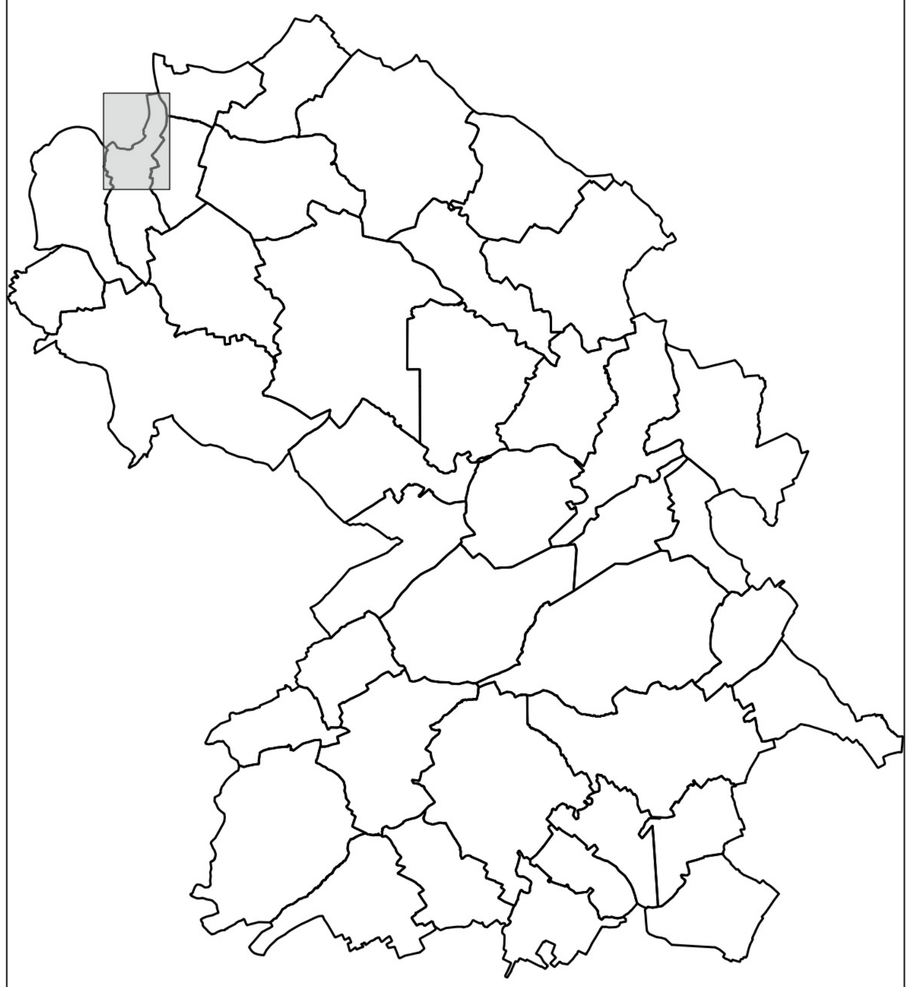



Limites administratives
- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires
- Chemin à conserver
- Recul de 50m autour des bois
- Elément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé
- Murs de clôture à préserver
- Minoration des règles de stationnement
- Stationnement Règles alternatives

Prescriptions ponctuelles
- Elément patrimonial identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB1	NATURE	Aménagement de l'espace public	SURFACE	176 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB2	NATURE	Extension de l'établissement scolaire	SURFACE	1559 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB4	NATURE	Aménagement d'un espace vert urbain	SURFACE	4164 m²

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Sierck-les-Bains Sud

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

19/11/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m

N

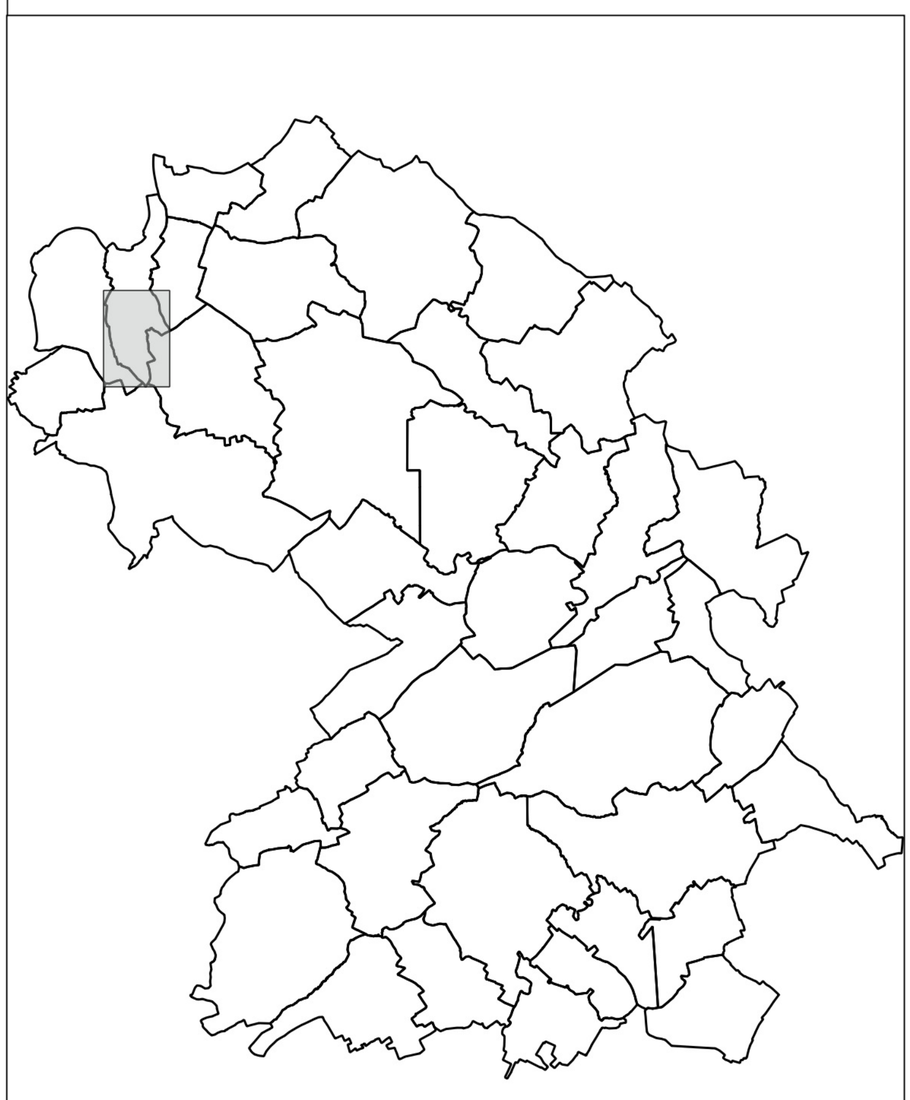

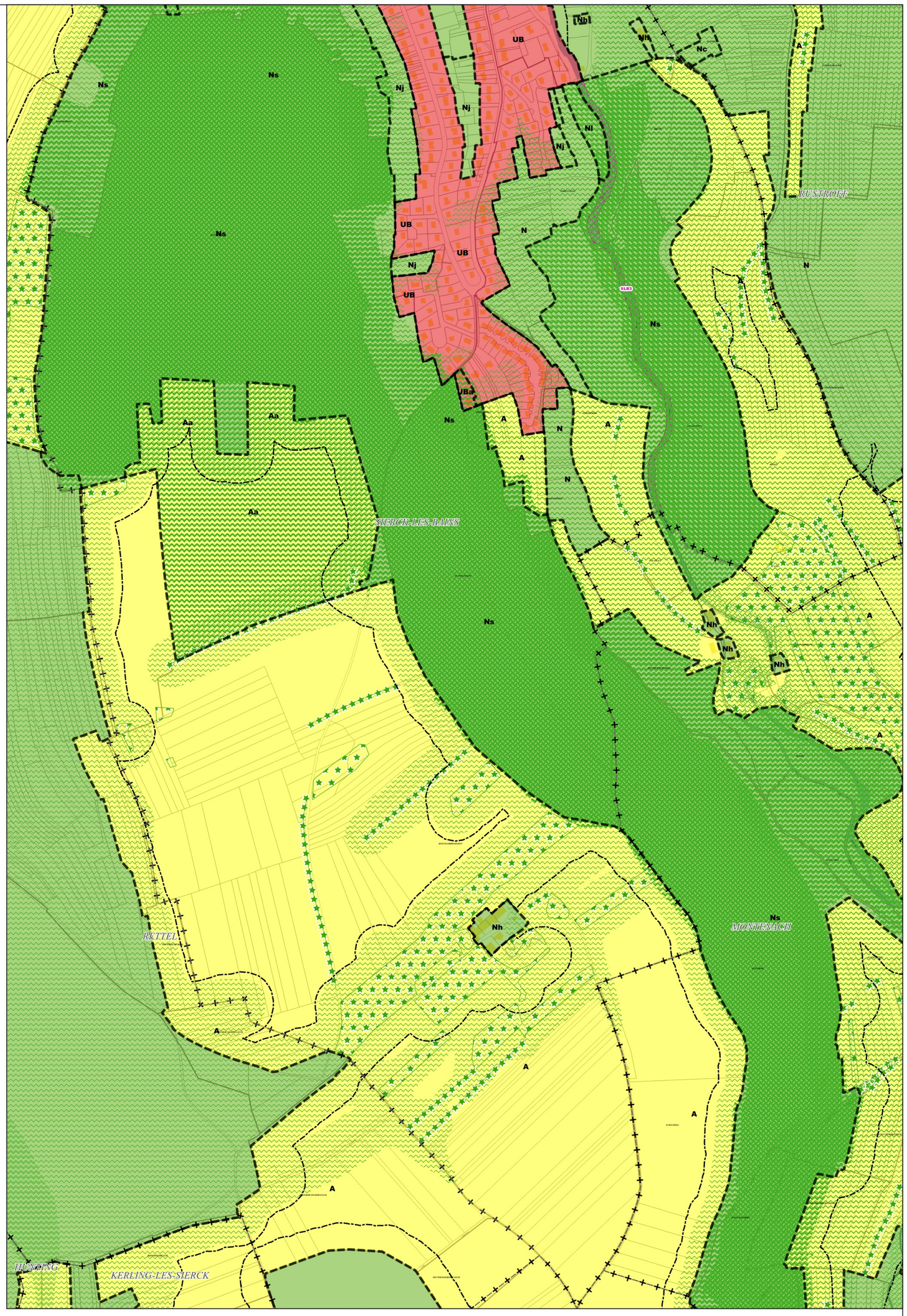

Limites administratives
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques
- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP thématique TVB
- Continuité écologique

Prescriptions linéaires
- Recul de 50m autour des bois
- Elément paysager identifié

Emplacement réservé

BENEFICIAIRE	Commune de Sierck-les-Bains	NUMERO	SLB3	NATURE	Aménagement d'un corridor écologique	SURFACE	12111 m²

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Sierck-les-Bains Nord Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

25/09/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m

N



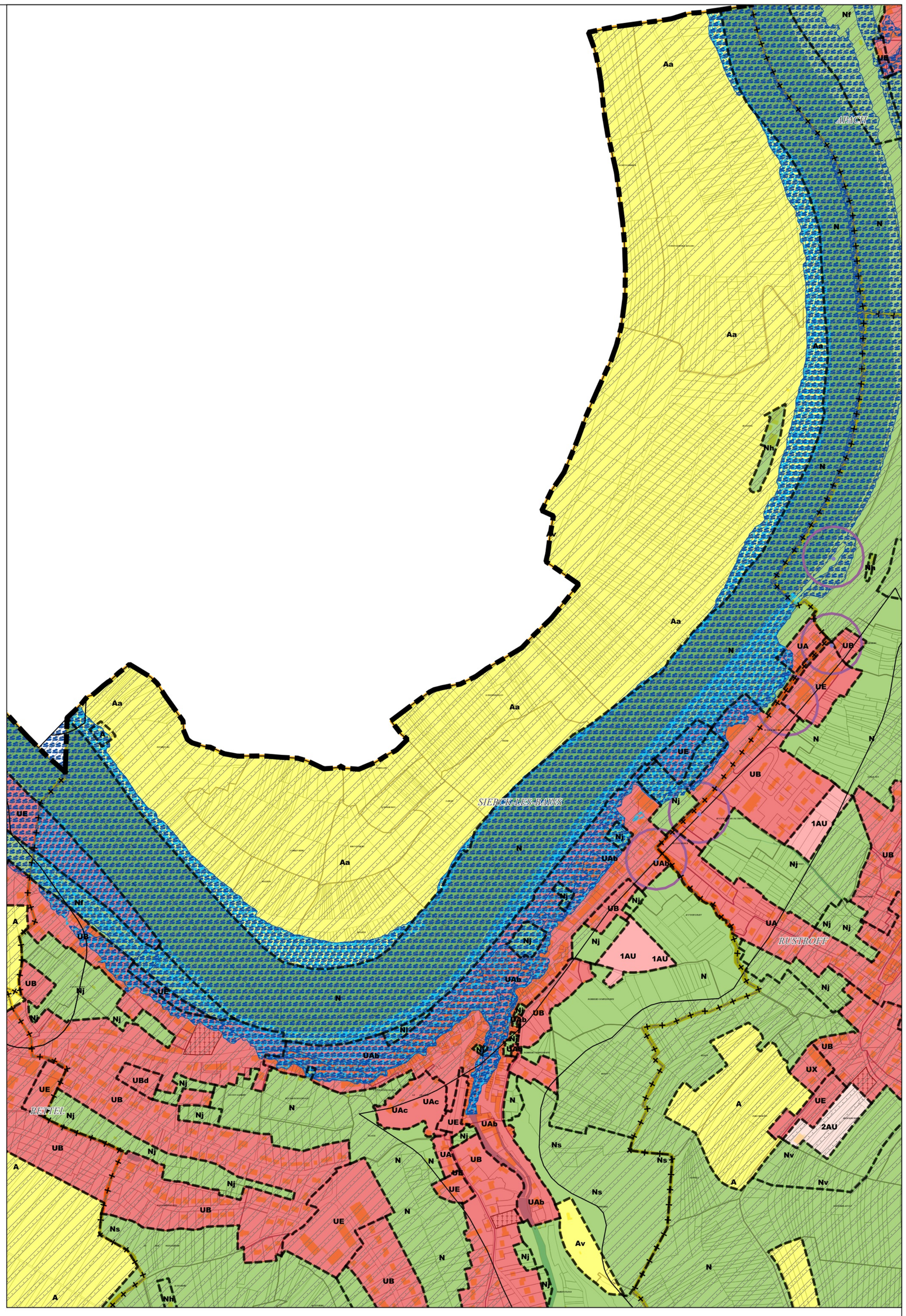

Limites administratives
- Intercommunalité
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques
- Retrait-Gonflement des argiles
- Cavité (emprise d'incertitude)
- PPRI
- Atlas des zones inondables

Prescriptions ponctuelles
- Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi

Département de Moselle

PLUI

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes Bouzonvillois - Trois Frontières

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES 57320

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Sierck-les-Bains Sud Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire

en date du 16 décembre 2025

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Armel Chabane, le Président

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

25/09/2026

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m

N



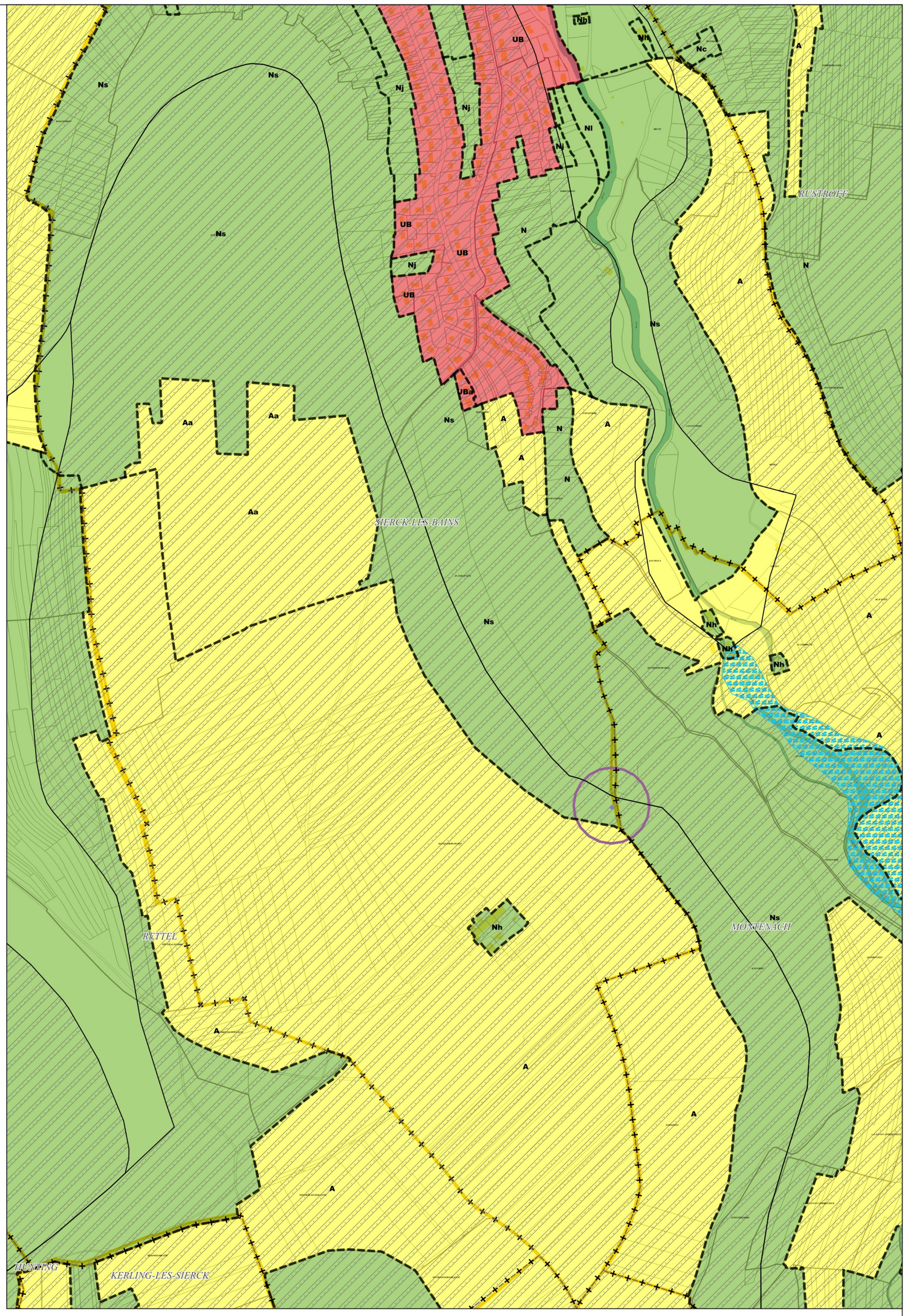

Limites administratives
- Commune
- Zone

Prescriptions surfaciques
- Retrait-Gonflement des argiles
- Cavité (emprise d'incertitude)
- Atlas des zones inondables

Prescriptions ponctuelles
- Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi